Karaté Club de Briançon

Depuis 1977

BRIANÇON

FICHE d'INSCRIPTION

Dojo Alain HAOUA – Gymnase Municipal, 2 rue Marius Chancel – 05100 Briançon

Adresse du site : https://shukokai.asso.fr/briancon

AGE MINIMUM REQUIS : à partir de 5 ans révolus

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/_____ e-mail : _____@ _____

Adresse : _____

Niveau de karaté (couleur de la ceinture) : _____ (Blanche si débutant)

N° de licence de la saison précédente, s'il y a lieu : _____

Pour les mineurs, autorisation parentale : (enfants de moins de 18 ans)

Je soussigné(e) : _____, autorise mon enfant,

_____à pratiquer le karaté.

Date :____/_____/_____ Signature :

TARIFS (inclus la licence fédérale de 37€)	
18 ans et plus :	180 €
Moins de 18 ans à partir de ceinture orange :	160 €
Moins de 18 ans, ceinture blanche et jaune :	130 €

DOCUMENTS à FOURNIR:	
Pour les mineurs:	Plus de certificat médical à nous fournir, il est remplacé par une attestation sur l'honneur à remplir et à nous remettre APRÈS avoir complété un questionnaire que vous conserverez SANS le transmettre au club.
Pour les adultes:	Les nouveaux arrivants doivent fournir un certificat médical avec la mention apte à la pratique du karaté. (Ajoutez « en compétition » pour ceux qui le souhaitent!). Ce certificat reste valable 3 ans. Pour les personnes qui se réinscrivent au club et ayant déjà fourni un certificat de moins de 3 ans, une attestation sur l'honneur devra être fournies APRÈS avoir complété un questionnaire qui sera à conserver SANS le transmettre au club.

ATTENTION : aucune licence ne sera demandée auprès de la Fédération Française de Karaté SANS la fiche d'inscription ET l'attestation sur l'honneur dûment complétées.

Mode de règlement de la cotisation en:

- Espèces, chèque(s), chèques vacances ANCV
- Le **PASS'SPORT** est reconduit cette saison.

IMPORTANT :

- Après 2 séances gratuites, la cotisation devra être réglée ;
- Aucun crédit n'étant accordé, la cotisation sera exigible immédiatement et en totalité ;
- Il est possible d'établir plusieurs chèques en indiquant au dos de chacun la date à laquelle vous souhaitez qu'ils soient encaissés ;
- Moins 20 euros dès le 2è inscrit de la même famille.